



## Séparation sans mariage avec bébé 9 mois

Par **sandmathys**, le **05/02/2011** à **12:38**

Bonjour,

je suis en séparation (difficile) avec mon concubain (pas pacsé, pas marié) et nous avons un bébé de bientôt 9 mois.

Monsieur à quitté le domicile hier et je compte déposer la dédite de l'appartement en debut de semaine.

Je suis originaire de Dijon ou j'ai toute ma famille et mes amis, j'ai vécu 18 ans à Lyon pour mes études et ensuite pour mon travail ou je bossais 5 jours par semaine dans un Atelier(.Je suis dessinatrice indépendante.)

J'ai déménagé et suivi mon ami à 130 kms au sud de Lyon en Aout 2009. Depuis je ne suis pas parvenue à me faire des amies, je travaille à la maison , je n'ai donc plus aucune vie sociale et encore moins depuis la naissance de notre fils en Mai 2010.je souffrais déjà beaucoup de ça et du manque de ma famille en étant en couple.

Avec cette séparation,j'ai l'intention de remonter auprès de ma famille à 350kms puisque rien ne me retiens dans cette région qui ne me plait pas plus que ça. Je ne veux pas rester encore plus isolée. je ne fais pas ça pour éloigner mon fils de son pere mais bien pour retrouver un equilibre familiale et rassurant ainsi qu'une vie sociale.

Voici mes questions: le droit de visite se fera t il de facon classique (2 week end/mois et les vacances? devrais je obligatoirement payer la moitié des trajets? puis je demander un droit de visites pour le pere à mon domicile et pas un droit d'hebergement? (pour eviter à mon fils de faire 700 kms dans un week end?)

Par **Laure11**, le **05/02/2011** à **13:46**

Il faut absolument faire une requête en recommandé AR au JAF auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend la résidence de l'enfant.

Le JAF statuera sur la résidence de l'enfant, sur les droits de visite et d'hébergement et sur le montant de la pension alimentaire.

Vous ferez vos demandes au JAF lors de l'audience.

Un avocat n'est pas obligatoire.